Image not found or type unknown

Vente maison suite donation entre époux

Par **hesperus**, le **05/05/2014** à **15:10**

bonjour,

1)mon mari est decedé, nous avons 3 enfants de notre mariage, et avons fait une donation entre epoux.Il n'y a pas d'autres enfants.
JE SOUHAITE VENDRE LA MAISON TROP GRANDE POUR MOI;
est ce que je peux la vendre et racheter autre chose , ou faut il l'accord de mes filles pour racheter une maison plus petite.
Danc ce cas si il faut leur accord , doit je voir un notaire avant de vendre pour notifier leur accord?
Si il y a une difference de prix entre la vente de la maison et le rachat d'une autre maison, cette somme est elle partagé entre nous quatre?

2) j'ai egalement une maison secondaire en vente, comment sera réparti la somme correspondant à la vente
merci d'avance

Par **janus2fr**, le **05/05/2014** à **17:39**

Bonjour,
Je suppose donc que vous êtes plein propriétaire de la moitié de la maison et usufruitière de l'autre moitié, vos enfants étant nu-propriétaires de cette moitié.
Pour vendre, il faut donc l'accord de tous les propriétaires, donc vous et vos enfants.
Le produit de la vente sera alors réparti entre tous les propriétaires au prorata de leurs parts.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés